



N° 32.04.2017

Objet : Election d'un nouveau 5^{ème} Vice-Président

Nombre de délégués : 62

Présents : 41

Suffrages exprimés : 50

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-sept et le 25 avril, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 19 avril 2017, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. André COT (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE – Mme Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. René ALBE (Saint André de Buèges)
M. Rodolphe CAYZAC – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)
M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – M. Philippe LECLANT – Mme Michèle LERNOUT – M. Michel MAROT – Mme Valérie RIVIERE – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviars)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU – Mme Françoise GALLAS – Mme Bernadette ORGEVAL (Teyran)
M. Hussam AL MALLAK – M. Philippe CAZALS (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)

Excusés :

M. Jacques GRAU (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Roger GRANIER (Rouet)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel) – *Pouvoir à M. BARBE*
Mme Francine BOHE (Saint Clément de Rivière) – *Pouvoir à M. CAYZAC*
M. Alphonse CACCIAGUERRA (Saint Clément de Rivière) – *Pouvoir à M. PERRET DU CRAY*
M. François GEORGIN (Saint Clément de Rivière)
Mme Isabelle ALDEBERT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme LERNOUT*
M. Claude COURTOIS (Saint Gély du Fesc)
Mme Annie LAMOR (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. LECLANT*
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
Mme Christine OUDOM (Saint Mathieu de Tréviars)
M. Salvator D'AURIA (Teyran)
M. Philippe SECONDY (Teyran) – *Pouvoir à M. BASCOU*
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières) – *Pouvoir à M. COT*
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. AL MALLAK*
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort) – *Pouvoir à M. CAIZERGUES*

M. André LEENHARDT est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20170425-32042017-DE
Date de télétransmission : 04/05/2017
Date de réception préfecture : 04/05/2017

Monsieur le Président expose que suite à la décision du conseil de communauté de ne pas maintenir Monsieur Guillaume FABRE dans ses fonctions de 5^{ème} Vice-Président, il conviendra d'élire un nouveau 5^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président indique qu'il a reçu la candidature de Monsieur LEENHARDT.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection d'un nouveau 5^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président propose le vote à main levée. Cette proposition recueille l'accord unanime du conseil de communauté.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

M. André LEENHARDT45 voix
Abstentions.....5

Monsieur André LEENHARDT est élu 5^{ème} Vice-Président.

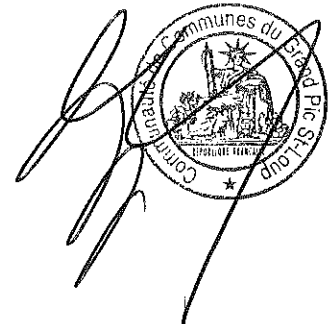
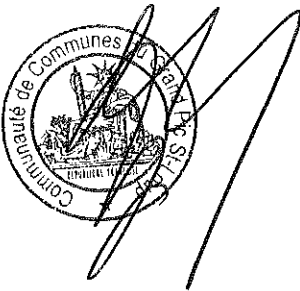
*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 04 MAI 2017
De la notification le 04 MAI 2017
Et de la transmission à M. le Préfet le 04 MAI 2017

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20170425-32042017-DE
Date de télétransmission : 04/05/2017
Date de réception préfecture : 04/05/2017